

Colonies de vacances!

L'ANAS VOUS PROPOSE UNE COLONIE SKI POUR LES VACANCES D'HIVER

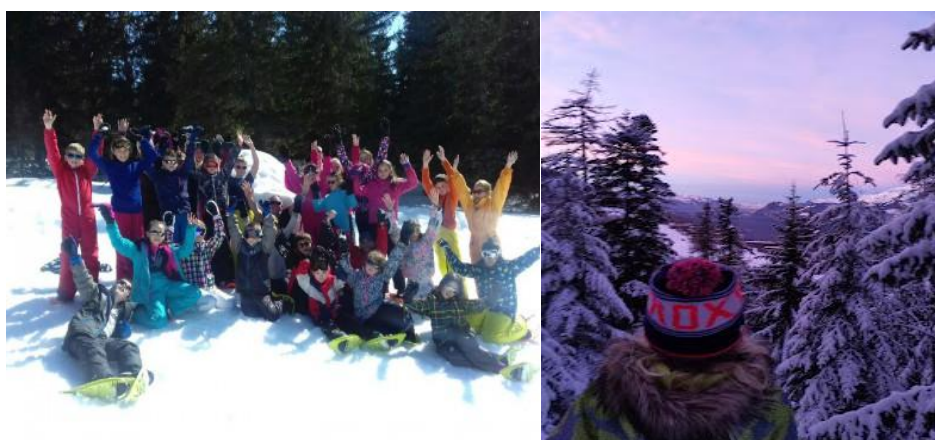
SEJOUR D'UNE SEMAINE DE SKI

POUR LES ENFANTS DE 8 A 17 ANS

675 € hors Transport

DU 14/02/2026 au 21/02/2026

DU 21/02/2026 au 28/02/2026



NOS SÉJOURS

COLONIE DE VACANCES POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 8 À 17 ANS

❖ **Du 14/02/2026 au 21/02/2026**

❖ Retour du dossier [avant le 12/01/2026](#)

Du 21/02/2026 au 28/02/2026

Retour du dossier [avant le 12/01/2026](#)

**Facilités
de paiement
en 3 fois**

PRIX DU SÉJOUR 675 €* HORS SUBVENTIONS MI

Pension complète + activités sportives (matériel fourni)

ski - cours ESF – randonnée raquettes

Ce prix ne comprend pas le transport*

➤ SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le Centre ANAS Colonie Couleur-Sud vous accueille, à l'arrivée et au départ de ce séjour, au sein de sa structure d'accueil collectif de mineurs, pour un point de rassemblement :

Centre ANAS de RIVESALTES, rue des Yvelines, 66 600 Rivesaltes.

Tél : 04.68.38.53.54

La colonie d'hiver se déroule sur la commune de PORTE PUYMORENS.

Il s'agit d'une station labellisée « Neiges Catalanes » situé à 1600 m d'altitude. Nous avons sélectionné Le Centre PEP 12, Centre d'accueil collectif de mineurs agréé par la DDJS sous le numéro 661470001. Ce chalet est sous la responsabilité de Madame PARIS qui nous accueille au sein de son gîte d'une capacité de 75 enfants, situé au 9, rue Coume d'Or 66760 PORTE-PUYMORENS. Pour l'accueil de groupes, quatre dortoirs avec sanitaires, une cuisine collective et une grande pièce à vivre.

Une chambre est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

PORTE PUYMORENS est avant tout un authentique village Pyrénéen de la Haute Vallée du Carol.

En hiver, le domaine est reconnu pour son enneigement incomparable, son important dénivelé et ses 50 kms de pistes.

Une station familiale où l'on peut profiter de sorties raquettes, de balades en chiens de traîneaux ou de ski de randonnée.

➤ LE SEJOUR :

Nous proposons 2 séjours de sept jours pour cette saison hivernale :

❖ **Une session (SH1) proposée du 14/02/2026 au 21/02/2026**

❖ **Une session (SH2) proposée du 21 /02/2026 au 28/02/2026**

Nous recevons un groupe d'une capacité de 50 enfants, âgés entre 8 et 17 ans et venant de toute la France. Les enfants inscrits sur notre Colonie sont majoritairement des fils et filles d'agents du ministère de l'Intérieur.

L'accueil se fait sur le Centre de Rivesaltes, le premier jour à 14Heures.

Nous nous rendons ensuite sur le site de PORTE PUYMORENS, en car avec chauffeur.

➤ LES ACTIVITÉS

La colonie de vacances est une expérience irremplaçable de vie en collectivité, un lieu de socialisation, de solidarité, d'égalité, pour les enfants et adolescents, de conditions sociales et d'horizons différents.

Nos séjours proposent une grande variété d'activités qui sont le support de notre action éducative, c'est un atout majeur d'animation dont les différents aspects ont pour but de favoriser la créativité, l'épanouissement, le plaisir et le bien-être.

Ce séjour hivernal est axé sur la pratique du ski et proposera des activités en pleine nature.

➤ L'ENCADREMENT

L'encadrement de la vie quotidienne et des activités est assuré par des **moniteurs de la Police Nationale diplômés d'Etat**. Le Centre est agréé par la Jeunesse et Sports.

✓ Personnel Police : 1 Directeur, 1 Directeur-adjoint (chargé de l'encadrement et des aspects pédagogiques).

✓ Personnel pédagogique : 7 animateurs, dont 1 Assistant sanitaire.

L'ANAS (Association Nationale d'Action Sociale du Ministère de l'intérieur) a pour objectif d'offrir à ces enfants des vacances alliant découvertes et activités, partage et convivialité.

La vocation principale de l'Anas Colonies est de donner la possibilité à tous les enfants de partir en séjour quelles que soient leurs origines sociales et géographiques, leurs capacités physiques ou mentales, dans une visée éducative de socialisation et d'intégration.

➤ LE TRANSPORT

Les voyages en groupes se font en train via la SNCF. Les accompagnateurs-animateurs se rendent en gare le jour départ, munis des billets de transports pour tous. Les enfants doivent prévoir un pique-nique ou une collation (fonction des horaires de train) et de l'eau pour ce « voyage-départ ».

FORFAITS VOYAGE SNCF : Cf. dossier d'inscription

➤ LA VIE QUOTIDIENNE

A l'arrivée des enfants, la Direction présente l'équipe d'animation, les activités du séjour, les règles de vie à respecter. Les « groupes d'enfants » sont constitués par tranches d'âge ou de niveau en ski (8 enfants maximum pour 1 animateur) et ce premier jour permet de faire connaissance avec les animateurs.

L'inventaire du trousseau vestimentaire (fourni lors de l'inscription de l'enfant) est fait par les animateurs lors de l'installation au gîte, et ces derniers veillent à ce qu'il n'y ait pas d'introduction de produits ou objets interdits (bonbons, médicaments, cigarettes, alcool, téléphone portable...).

Les effets récupérés sont conservés dans le bureau de la Direction, sous clé, outre les médicaments. Ceux-ci sont conservés au sein de l'infirmerie (sous condition qu'une ordonnance médicale en cours de validité ait été fournie – y compris pour les médicaments ne nécessitant pas d'ordonnance).

Les enfants prennent ensuite possession de leur chambre et s'approprient les lieux.

❖ JOURNÉE TYPE :

07H00 / 07H45	Petit déjeuner et toilette
07H45 / 08H15	Rangement des chambres / météo des chambres
08H15 / 12h00	Départ en activités cours ESF
12H00 / 13H30	Repas/Pique-niques
13h30/17h00	Départ en activités ski collectif avec animateurs
17H00/19h30	Retour d'activité / Douche / Téléphone
19H30 / 20H30	Repas
20H30 / 20H45	Temps calme
20H45	Veillée
21H30 / 22H30	Coucher

❖ LES REPAS :

Tous les repas sont pris en commun. Un animateur prenant place en bout de chaque table de 8 enfants.

La restauration est assurée de manière traditionnelle, à des heures précises. Les menus seront affichés. Nous assurons des repas équilibrés. Tous les aliments sont issus de l'agriculture biologique.

Tous les animateurs doivent être présents et opérationnels au petit déjeuner qui commence à 07h00. Le déjeuner est à 12h00, et le dîner à 19h30.

Le midi des pique-niques seront confectionnés avant le départ en « activité ».

❖ HYGIENE :

La mixité dans les chambres et dans les couloirs est interdite. Avant de partir en activité, les animateurs vérifient que les chambres sont correctement rangées et les lits faits.

Les animateurs s'assurent que les enfants prennent la douche tous les soirs, se lavent les mains et les dents régulièrement et changent de vêtements tous les jours.

Pour les activités extérieures, une tenue vestimentaire doit être adaptée aux activités et aux conditions climatiques. Les animateurs veillent à ce que les enfants soient en possession de crème solaire.

De plus, nous avons constaté que les colonies estivales ont été particulièrement perturbées par la présence de poux chez certains enfants. Celle-ci nous impose de placer les enfants concernés à l'isolement, de les traiter et de vérifier qu'ils n'en sont plus porteurs avant de les renvoyer dans leur groupe.

Dans cet intervalle, nos équipes d'animation sont mobilisées pour le traitement (pose de produits et de charlottes, passage du peigne...), ainsi que pour les conséquences de celui-ci (lavage journalier des draps et des vêtements, entretien de l'infirmerie). Cela nécessite un travail anormalement chronophage pour nos équipes d'animation, non constituées pour cela, et cela prive surtout les enfants de toute participation aux activités, afin de ne pas propager cette épidémie aux autres enfants. A titre d'exemple, certains enfants ont passé l'été dernier l'ensemble de leur séjour à l'infirmerie, avec toutes les conséquences que vous pouvez imaginer.

En conséquence, nous vous demandons d'être très attentifs, en amont du prochain séjour, à la présence de poux ou de lentes dans les cheveux de vos enfants. Si une présence était détectée, nous vous demandons de la traiter avant l'arrivée de votre enfant au centre ou à la gare s'ils voyagent en train. La direction de la colonie se réservera le droit de refuser un enfant qui serait porteur de poux ou de lentes au moment de son arrivée. Nous espérons pouvoir compter sur votre sérieux dans ce domaine, afin de ne pas pénaliser les enfants et l'encadrement.

❖ TELEPHONE, CONTACTS & ARGENT DE POCHE :

Les téléphones portables sont interdits pendant le séjour. Ceux-ci sont soustraits aux enfants qui en sont détenteurs et sont conservés sous clés dans le bureau de la Direction le temps du séjour. Les téléphones sont restitués le jour du départ. Des horaires sont prévus pour que les enfants puissent téléphoner régulièrement à leurs familles.

Le blog « ondonnedesnouvelles.com », alimenté chaque jour avec photos des activités et descriptif de la journée, permet aux parents de prendre des nouvelles quotidiennes de leurs enfants.

Vous recevrez avant le départ du séjour de votre enfant, un email vous donnant la marche à suivre et les codes parents afin d'accéder au blog « on.donne.des.nouvelles.com »

Vous avez la possibilité de laisser de l'argent de poche à votre enfant le temps de son séjour. Merci d'utiliser une enveloppe distincte au nom et prénom de l'enfant, et de considérer la somme de 30 € maximum. Il est demandé à l'animateur référent d'établir une feuille d'économat avec les justificatifs d'achats.

❖ **OBJETS DE VALEUR :**

L'ANAS déconseille vivement la présence d'appareils électroniques (Lecteur CD, jeux, MP3, iPad etc...), d'objets précieux ou de bijoux. Nous déclinons toute responsabilité quant à la disparition ou détérioration des dits objets.

❖ **OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :**

Il est demandé aux animateurs et animatrices de tout mettre en œuvre pour faire passer d'agréables vacances aux enfants ; En parallèle de quoi il est tenu de respecter le projet de la Direction et de veiller à transmettre nos valeurs que sont la solidarité, la fraternité, le respect de l'environnement, le respect des autres et la politesse.

Les consignes et mesures de sécurité sont respectées ; Une attention particulière est apportée sur les besoins essentiels des enfants (rythme biologique et hygiène).

Les animateurs veillent à l'intégrité morale et affective des enfants et resteront à leur écoute.

➤ **SANTÉ**

La fiche sanitaire de liaison est obligatoire. Les parents s'engagent à signaler à l'ANAS tout problème de santé ou particularité (notamment régimes alimentaires particuliers, troubles nerveux, cardiopathie, allergies sévères, diabète, énurésie...) pouvant entraîner des risques ou des difficultés pour leur enfant. Dans le cas contraire, leur responsabilité serait entière si son état de santé venait soit à s'aggraver, soit à troubler le déroulement normal du séjour.

Afin d'éviter tout désordre alimentaire et problème de discipline, nous vous demandons de ne pas envoyer de colis alimentaires à votre enfant.

Les certificats médicaux sont demandés afin de confirmer que la pratique des activités physiques et sportives prévues lors du séjour ne sont pas contre indiquées au regard de l'état de santé de votre enfant.

En cas de maladie ou de blessure lors du séjour, les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques ainsi que tous frais annexes seront avancés et vous recevrez par courrier, une facture accompagnée d'une photocopie de l'ordonnance pour le règlement. Dès réception du règlement, l'original du dossier vous sera transmis pour remboursement par votre CPAM et la mutuelle.

Le responsable légal certifie que l'enfant est couvert par le régime général d'assurance maladie et par une assurance responsabilité civile et ou une assurance extra-scolaire.

➤ **DISCIPLINE**

Les participants doivent accepter de se soumettre aux règles élémentaires de discipline qu'impose la vie en groupe et adopter un comportement correct en toutes circonstances.

Tout comportement jugé répréhensible du participant au séjour vis-à-vis de ses camarades ou de l'équipe d'encadrement (fugue, acte de vandalisme, vol, tout acte de violence physique et verbal, détention ou consommation d'alcool ou tout type de drogue, détention d'objets dangereux, les actes de nature sexuelle) donnera lieu à un renvoi disciplinaire sans aucun remboursement même partiel du séjour. Le participant s'exposerait alors à une exclusion temporaire ou définitive des séjours de vacances organisés par l'ANAS.

Les fautes entraînant une exclusion définitive impliquent la prise en charge et l'organisation par les parents du rapatriement de l'enfant ou l'adolescent du centre de vacances jusqu'à son domicile.

➤ **MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

Le montant du séjour doit être réglé **IMPERATIVEMENT** avant le départ en colonie, par chèques postaux bancaires ou chèques vacances (attention à la date limite de validité). Possibilité de faire un virement si paiement en une seule fois.

Un règlement de 150 € (arrhes) par virement (RIB ci-dessous) vous sera demandé lors de la validation de votre réservation.

 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque 10278	Guichet 06006	N° compte 00020118902	Clé 80	Devise EUR	Domiciliation CCM CHARENTON	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8060	0600	0201	1890	280
Domiciliation CCM CHARENTON 1 RUE DE LA REPUBLIQUE 94220 CHARENTON LE PONT ☎ 01 49 08 51 26			BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A			
Titulaire du compte (Account Owner) CENTRE ANAS-30C COLONIE RIVESALT 1 RUE DES YVELINES 66600 RIVESALTES						
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			

Vous avez la possibilité de régler au plus votre séjour en 3 fois, les chèques sont à joindre dans le dossier d'inscription.

Toute réservation non soldée avant l'arrivée de l'enfant entraînera l'annulation du séjour. Dans l'hypothèse d'une annulation d'inscription, les arrhes resteront acquises par l'ANAS.

Les séjours ne seront pas remboursés pour les motifs suivants : renvoi pour non-respect du règlement intérieur et départ volontaire anticipé.

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous transmets le dossier d'inscription nécessaire au séjour d'hiver 2024 de notre colonie de vacances Couleur-Sud « COLO D'HIVER » sur PORTE PUYMORENS ainsi que les documents listés ci-dessous **à joindre impérativement à votre demande.**

- ☐ la DEMANDE D'INSCRIPTION au séjour (+ photo récente), et CHOIX DU TRANSPORT p.9
- ☐ la FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS p.10
- ☐ l' AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE à compléter si nécessaire p.11
- ☐ l' AUTORISATION DE TRANSPORT si voyageur p.12
- ☐ l' AUTORISATION DE PRATIQUE SPORTIVE p.13
- ☐ la FICHE SANITAIRE de liaison remplie et signée (+ photo récente) p.14 & 15
- ☐ « AUTORISATIONS » signées p.16
- ☐ « CHARTE DE BONNE CONDUITE » signée p.17 & 18
- ☐ Certificat médical de moins d'un an, attestant que :
 - « **L'état de santé de l'enfant est compatible à la vie en collectivité**
 - et que l'enfant est apte à la pratique des activités sportives proposées »**
- ☐ Photocopie du carnet de vaccinations à jour, libellé au nom de l'enfant
- ☐ **Photocopie de l'attestation de droits à l'assurance maladie sur laquelle l'enfant apparaît comme « ayant-droit » (ne pas envoyer la photocopie de la carte vitale) + photocopie de votre carte mutuelle**
- ☐ **Une photocopie de votre Attestation d'assurance responsabilité civile Obligatoire**
- ☐ **Versement de 150 € par enfant émis à l'ordre de l' ANAS COLONIES**
Les arrhes sont à verser obligatoirement lors de l'envoi du dossier d'inscription (chèques vacances acceptés), possibilité d'établir un chèque global si plusieurs enfants sont à inscrire.
- Le trousseau ski p.19
- Les aides financières 2026 p.20
- Fiche réservation location de Matériel à remplir par les parents p.21

FACILITÉS DE PAIEMENT : RÉGLEZ EN TROIS FOIS !

L'ensemble des chèques doit nous être remis lors de l'inscription ;

Ils seront échelonnés par nos soins, différés en fin de mois.

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ENREGISTRÉS

- **Avant le 12 janvier 2026** pour la première et deuxième session

LE DOSSIER DEFINITIF COMPLET SERA A TRANSMETTRE A L'ADRESSE SUIVANTE
Village Vacances ANAS Rivesaltes « COLONIE D'HIVER » rue des Yvelines 66600 Rivesaltes

Une confirmation d'inscription **par mail** vous parviendra à réception du dossier.

.....

Nous vous rappelons que le prix du séjour ne comprend pas le voyage organisé en train. Après signature du présent dossier, nous réservons les places demandées auprès du fournisseur SNCF. Les informations de voyage communiquées seront donc considérées comme fermes et définitives. Si une modification intervenait (sauf cas de force majeure), l'association se réserve le droit de vous facturer le coût engendré pour toute annulation ou modification des billets de train.

Des convoys aux départs des gares de Paris, et Lille sont organisés en train, puis en bus ou navette jusqu'à la colonie (voir la grille des prix des convoys).

Les parents peuvent également amener ou venir chercher leur enfant directement sur le Centre, en respectant les horaires communiqués.

Colonie COULEUR SUD

Centre ANAS « Rivesaltes » - Rue des Yvelines - 66 600 RIVESALTES

Pendant toute la durée du séjour, un BLOG sera régulièrement mis à jour et pourra être consulté par les familles.

Les directeurs, directrices et leurs adjoints seront joignables pour toute urgence le temps du séjour de votre enfant.

À bientôt sur nos Centres !

Le Président National

YVES LEFEBVRE

DEMANDE D'INSCRIPTION 2026

	Du 14/02/2025 au 21/02/2026	7 jours	675 €
	Du 21/02/2026 au 28/02/2026	7 jours	675 €

PHOTO RÉCENTE
À COLLER

**Niveau actuel de ski de
votre enfant : (joindre
Justificatif de niveau de ski)**

.....
.....

L'ENFANT

M / F	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	Âge

IMPORTANT : Personne chargée d'accueillir l'enfant à l'issue de son séjour en gare ou au Centre :

NOM & PRÉNOM

TEL :

(Fournir l'autorisation de prise en charge complétée)

AVEC TRANSPORT

VOYAGE EN TRAIN SNCF *Prévoir coût du transport

Je charge l'organisation d'assurer le transport de mon enfant,

☐ PARIS

LILLE

☐

Les informations de voyage communiquées seront considérées comme fermes et définitives. Si une modification intervenait (sauf cas de force majeure), l'association se réserve le droit de vous facturer le coût engendré pour toute annulation ou modification des billets de train.

Au départ de PARIS (Forfait Aller/Retour)	180 € pour les enfants de 8 à 17 ans
Au départ de LILLE (Forfait Aller/Retour)	200€ pour les enfants de 8 à 17 ans

SANS TRANSPORT

Si votre enfant ne fait pas le convoyage proposé, veuillez-nous le préciser :

J'assure le transport de mon enfant au Centre ANAS de RIVESALTES

☐ SANS TRANSPORT : Heure d'arrivée de 13h

FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS

NOM & PRÉNOM de L'ENFANT :

Le domicile et le téléphone du responsable sont obligatoires et fiables durant toute la durée du séjour

LE REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM PRÉNOM :

LIEN DE PARENTÉ :

ADRESSE : ...

...

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONES

FIXE FAMILLE :

TRAVAIL PERE :

 PORTABLE :

TRAVAIL MERE :

 PORTABLE :

ADRESSES EMAIL DES PARENTS

PERE :

@

MERE :

@

REPRESENTANT LEGAL :

@

☐ **VOUS ÊTES PERSONNEL POLICE :**

Numéro de MATRICULE :

SERVICE D'AFFECTATION :

Etes-vous adhérent à l'ANAS : ☐ OUI ☐ NON

☐ **VOUS ÊTES PERSONNEL PRÉFECTURE :**

SERVICE D'AFFECTATION :

Etes-vous adhérent à l'ANAS : ☐ OUI (n° matricule) :

☐ NON

☐ **VOUS ÊTES « EXTERIEUR » :**

Merci de bien vouloir indiquer votre PROFESSION :

Etes-vous membre bienfaiteur de l'ANAS : ☐ OUI (n° adhérent) :

☐ NON

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE

À compléter si le responsable légal n'est pas présent lors de la prise en charge
de l'enfant à l'issue du séjour.

Je soussigné(e),

Représentant légal de l'enfant / des enfants :

NOM PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
.....	
.....	
.....	

Inscrit(s) sur le séjour du 14/02/2026 au 21/02/2026 choix à entourer

sur le séjour du 21/02/2026 au 28/02/2026 choix à entourer

de la colonie ANAS couleur sud « COLO D'HIVER » à PORTE PUYMORENS (Pyrénées-Orientales), autorise M. ou Mme

.....

Tél. : Lien de parenté :

à prendre en charge, en mes lieux et place, mon (ou mes) enfant(s) à l'issue de son (leur) séjour en colonie.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À

Le

Signature :

AUTORISATION POUR TRANSPORT DE MINEUR

À compléter pour les enfants en convoyage SNCF

Je soussigné(e) Monsieur, Madame (nom, prénom)

demeurant.....

autorise mon enfant (nom, prénom)

né(e) le

dont je suis : le Père / la Mère / le tuteur légal

à effectuer les trajets nécessaires : (cases à cocher)

☐	le 14/02/2026 et le 21/02/2026
☐	le 21/02/2026 et le 28/02/2026

Validité pour le « voyage ALLER » ET le « voyage RETOUR »

(rayer la mention si inutile)

Je demeure joignable :

Tél. mobile : Tél. du domicile : Tél. professionnel :

e-mail :

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À

Le

Signature :

AUTORISATION DE PRATIQUE SPORTIVE

Je soussigné, M. Mme

Représentant légal de l'enfant : Nom Prénom

L'autorise à pratiquer les activités suivantes dans le cadre de la législation en vigueur :

(Activités adaptées au niveau et à l'âge des enfants)

➤ **CHOIX DE LA DISCIPLINE PRATiquÉE PAR VOTRE ENFANT PENDANT SON SÉJOUR :**



SKI ALPIN

➤ **ACTIVITÉS SPORTIVES PONCTUELLES POUR TOUS :**

COURS ESF

OUI

NON

Randonnée Raquette

OUI

NON

JE DECLARE QU' AUCUN PROBLEME DE SANTE N'INTERDIT LA PRATIQUE DE L'UN DE CES SPORTS. JE TRANSMETS, A CET EFFET UN **CERTIFICAT MEDICAL**
ATTESTANT L'APTITUDE DE L'ENFANT A LA PRATIQUE DU SKI.

À

Le

Signature :

L'ENSEMBLE DES ACTIVITES EST ENCADRÉ PAR DES PERSONNELS DE COMPÉTENCE RECONNUE ;
LE CENTRE BÉNÉFICIE D'UN NUMERO D'AGRÉMENT DÉLIVRÉ PAR LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

FICHE SANITAIRE



Fiche sanitaire de liaison

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Elle sera détruite en 2025. Merci de nous indiquer tout changement en cours de séjour.

PHOTO RÉCENTE
À COLLER

L'ENFANT

M / F	NOM	PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE	RHÉSUS SANGUIN

Accueil en COLONIE DE VACANCES Dates du séjour : / / au / /

Adresse : ANAS COULEUR SUD – RUE DES YVELINES – 66 600 RIVESALTES

I - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dernier rappel	Vaccins recommandés	oui	non	Date
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (<i>préciser</i>)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires. Nota : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

II - Renseignements médicaux :

L'enfant doit-il suivre un **traitement médical** pendant le séjour ? ☐ oui ☐ non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice, et marquées au nom de l'enfant).

Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	

AUTORISATIONS

RESPONSABILITE CIVILE

✓ Je certifie que mon enfant est couvert par le régime général d'assurance maladie et par une assurance responsabilité civile, ou une assurance extra-scolaire. J'ai renseigné le n° de contrat.

ACTIVITES

✓ Je suis informé(e) que certaines activités proposées au centre l'été sont classées à risque notamment : VTT, kayak, rafting, spéléologie, canyoning

URGENCES MEDICALES

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant

Autorise les responsables de la colonie à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales). Le représentant légal est prévenu d'office.

* * *

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

responsable légal de l'enfant

Autorise

N'autorise pas

(rayer la mention inutile)

... les adultes professionnels de la colonie « couleur sud » à utiliser les photographies et/ou vidéos de votre enfant prises au cours des activités pour les besoins de communication de l'association ANAS.

* * *

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du document « Charte de bonne conduite » et en accepte l'intégralité.

* * *

CONDITIONS GENERALES

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du document « informations aux parents - conditions générales de séjour » et en accepte l'intégralité.

Pour l'ensemble des « autorisations » ci-dessus soumises :

BON POUR ACCEPTATION

À

Le

Signature :

POUR GARANTIR LE BON DÉROULEMENT DES SÉJOURS ET PRÉSERVER LA QUALITÉ VIVRE-ENSEMBLE !

Nous mettons tout en œuvre pour que les vacances de chacun soient réussies et pour que les comportements des uns ne nuisent pas aux autres.

C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parents et aux jeunes de prendre connaissance de notre charte et de la signer.

❖ REGLES DE VIE ET DE SECURITE

Les règles de vie de chaque séjour reprennent cette charte et l'enrichissent en fonction du projet pédagogique propre à chaque directeur. Ces règles sont expliquées aux participants en début de séjour.

Je m'engage à respecter les règles de vie établies par l'équipe d'animation et, notamment, les horaires (lever, coucher, repas...), le programme, les quartiers libres, l'utilisation raisonnée du portable ...

Je m'engage également à respecter l'ensemble des règles de sécurité établies par l'équipe d'animation et les prestataires extérieurs, notamment pour la pratique d'activités.

Je m'engage enfin à ne jamais mettre en danger autrui, ou moi-même.

❖ RESPECT DES AUTRES

Je m'engage à avoir un comportement respectueux envers les autres participants, l'équipe d'animation et les tiers.

Je m'engage à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres, donnant une mauvaise image du groupe, et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement du séjour.

Je m'engage à ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou idéologique.

Je m'engage à respecter l'intimité des autres jeunes ainsi que la « non mixité » des chambres/tentes la nuit.

❖ RESPECT DES HEBERGEMENTS ET DU MATERIEL

Je m'engage à respecter les hébergements (hôtels, auberges de jeunesse, campings...) : respect du règlement intérieur du lieu, du mobilier...

Je m'engage également à respecter le matériel de l'équipe d'animation et les objets personnels de mes camarades. Toutes dégradations ou vols engageront ma responsabilité et pourront entraîner une demande de réparation financière.

❖ IMPLICATION DANS LA VIE DU SEJOUR

Je m'engage à participer activement à la vie quotidienne du séjour et le cas échéant, aux courses, à la préparation des repas, à la vaisselle, au montage et démontage du camp ...

❖ CIGARETTE & CIGARETTE ELECTRONIQUE

Si j'ai 13 ans ou moins, je m'engage à respecter une interdiction totale de fumer.

Si j'ai 14 ans ou plus :

- si je suis non-fumeur, je m'engage à le rester

- si je suis fumeur, je m'engage à :

- me déclarer fumeur auprès de l'équipe dès le début du séjour,
- respecter les règles établies par l'équipe d'encadrement concernant la consommation de cigarette (et cigarette électronique) et notamment la mise en place d'un « espace » fumeur où seuls les fumeurs ont le droit d'accéder,
- ne donner aucune cigarette (ni cigarette électronique) à un autre jeune non-fumeur et respecter l'interdiction de fumer en leur présence.

❖ DROGUE & ALCOOL

Je m'engage à ne pas acheter de drogues, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

Je m'engage à ne pas acheter d'alcool, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

❖ RESEAUX SOCIAUX

Internet et les réseaux sociaux sont des espaces de liberté où chacun peut communiquer, partager, apprendre et s'épanouir. Les droits de tous doivent y être respectés ; devant la complexité de ces droits et notamment « les droits à l'image », nous demandons à chacun de ne partager ni diffuser aucun contenu, pour respect des autres et de soi-même.

Je m'engage à ne pas diffuser ni partager aucun contenu durant mon séjour vacances.

Pendant le séjour, le non-respect des engagements entraînera une sanction décidée selon le degré de gravité, et pouvant aller pour les cas graves, jusqu'au rapatriement disciplinaire, lequel serait à la charge des familles qui devraient rembourser tous les frais engendrés.

Date :/...../.....

Nom et Prénom du jeune

.....

Signature

Date :/...../.....

Nom et Prénom du responsable légal

.....

Signature

**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ANAS « COLONIES DE VACANCES »
SOUHAITE AUX ENFANTS UN AGRÉABLE SÉJOUR**

LE TROUSSEAU

Trousseau à fournir : Marqué au nom et prénom de l'enfant à l'aide d'une étiquette en tissu cousue sur chaque vêtement ou écrit sur l'étiquette. **Le linge NE sera PAS lavé** pendant le séjour.

UN TRAITEMENT ANTI POUX EST DEMANDE POUR TOUS LES ENFANTS PARTICIPANTS AVANT LE DEPART DU SEJOUR !
L'ENSEMBLE DES VETEMENTS DEVONT ETRE MARQUES AU NOM DE L'ENFANT

DANS LA VALISE :	TROUSSEAU	JOUR DE L'ARRIVEE :	JOUR DU DEPART :
	1 paire de chaussures après-ski Obligatoire avec le nom de l'enfant		
	1 paire de chaussures type basket		
	1 paire de chausson		
	7 tee-shirts		
	2 pantalons +1 jogging + 6 leggings chauds collants (sous la combinaison de ski)		
	7 paires de chaussettes légères		
	7 paires de chaussettes épaisses pour sport hiver		
	10 slips ou culottes		
	3 sweats dont 1 polaire		
	1 manteau chaud		
	1 tenue de ski (soit combinaison / soit pantalon + manteau)		
	2 pyjamas		
	1 sac de linge sale		
	2 serviettes		
	1 gant de toilette		
	1 trousse de toilette : gel douche, shampoing, dentifrice, brosse à dents, brosse à cheveux, shampoing préventif anti-poux)		
	1 crème solaire indice 50 obligatoire		
	1 cache cou ou une écharpe + 1 bonnet chaud		
	1 doudou si nécessaire		
	1 paire de gants de ski ou moufles		
	1 paire de lunette de soleil + 1 masque de ski		
	1 stick ou baume à lèvres		
	Mouchoirs en papier		
	Protection hygiénique si nécessaire		
	1 sac à dos + 1 gourde		
Nécessaire courrier (enveloppes pré-adressées, pré-timbrées, papier à lettres)			

A PLACER DANS LA VALISE :

- L'argent de poche (**dans une enveloppe au nom de l'enfant**), montant maxi 30 euros.
- Les prescriptions médicales de dernières minutes et les médicaments des traitements en cours avec l'ordonnance prescrite par le médecin **Tout médicament doit obligatoirement être fournit avec une ordonnance sinon il ne pourra pas être donné à l'enfant.**

A EVITER : les vêtements neufs, délicats ou chers, voire « de marque ».

La direction de la Colo Couleur Sud décline toute responsabilité concernant la perte, le vol ou la détérioration des vêtements ou objet de valeur.

❖ LES AIDES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Madame, Monsieur,

Selon nos futurs accords de Convention pour 2026 avec le Ministère de l'Intérieur, une subvention réservée aux Agents du M.I permettra au fonctionnaire de police une éventuelle aide financière déductible du séjour, selon son quotient familial*, et cumulable à hauteur de 45 jours par an.

Cette attribution est subordonnée à la présentation des documents à fournir et fera l'objet d'un calcul des montants par nos services.

⇒ Vous êtes éligible (agent du Ministère de l'Intérieur) et souhaitez faire une demande d'aide M.I :

Nom de l'enfant :
 Prénom de l'enfant :
 Nom du parent :
 Service d'affectation :
 Adresse du service :... ..
 Code postal :
 Ville :
 Votre téléphone :/...../...../.....
 Votre email :@.....

FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- ✓ Photocopie du document attestant de la qualité d'agent de l'État (fiche de paie ou avis de pension)
- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) comportant 4 pages. En cas de déclaration séparée, (couple non marié ou non pacsé) fournir les 2 avis d'imposition des membres de la famille.

Rappel du calcul du quotient familial* MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (RFR = revenu fiscal de référence) :

RFR 1 + RFR 2 (– 15% éventuel) / nombre de parts fiscales x 12

***Paiement du séjour
en 3 fois !***

❖ LES FACILITÉS DE PAIEMENT DE L'ANAS

Madame, Monsieur,

Nous renouvelons les facilités de paiement en 3 fois, déjà mises en place pour nos Colonies de vacances l'été ! Vos règlements d'arrhes sont attendus lors de l'envoi de votre dossier d'inscription, une confirmation email vous est envoyée, vous indiquant le solde de votre séjour (calcul des aides éventuelles déduites).

Nous vous proposons alors de nous faire parvenir 3 règlements par chèques, venant solder le séjour de votre enfant. Ces chèques seront échelonnés par nos soins, **à l'échéance du mois de JANVIER 2026, FEVRIER 2026, MARS 2026**

Indiquez les informations personnelles de votre enfant :

NOM	PRÉNOM	AGE	POIDS (kg)	TAILLE (cm)	POINTURE	NIVEAU DE SKI
.....						

FLOCON



Tu as au moins 5 ans, tu n'as jamais skié... mais ça te tente bien !
Ou bien : tu as déjà ta médaille "Ourson" dans la poche. Alors tu peux tenter d'atteindre le niveau "Flocon".

Tes premières missions :

- Savoir contrôler ta vitesse, freiner, t'arrêter.
- Descendre en travers de la pente, sur une ligne plus ou moins droite.
- Et aussi, commencer à dérapier !

Quand tu auras obtenu le niveau "Flocon", tu sauras :

- Enchaîner 7 à 8 virages avec les skis en chasse-neige et remettre tes skis parallèles pour descendre la pente,
- Rester en équilibre sur tes skis tout en faisant des petits sauts, ou bien en skiant d'un pied sur l'autre, ou encore en franchissant une petite bosse.

1 ÈRE ÉTOILE



Tu as atteint le niveau "Flocon" : tu peux maintenant te préparer pour obtenir ta 1ère Étoile. Tu apprendras à améliorer ton équilibre, à enchaîner les virages et même à faire tes premiers dérapages !

Voici tes missions :

- Glisser sur des pentes légères ou moyennes et rester en équilibre.
- Descendre en ligne droite sur une pente légère et faire des petits pas pour tourner.
- Faire plusieurs virages simples en dérapant (en arrondi ou en biais), et bien sûr en faisant attention à ce qui se passe autour de toi (les autres skieurs, les reliefs de la piste, etc.) !

Quand tu auras obtenu le niveau 1ère étoile, tu sauras :

- Enchaîner des virages simples en dérapant et surtout en tenant compte de tout ce qui t'entoure (la pente et les autres skieurs autour de toi notamment).
- Te tenir en équilibre pour glisser sur des pentes faibles et moyennes.
- Découvrir tes propres dérapages !

2 ÈME ÉTOILE



Tu as atteint ou obtenu le niveau première Étoile. Tu vas maintenant apprendre à franchir les bosses, les creux, les virages. Avec un peu d'entraînement, tu remporteras ta 2e Étoile !

Voici tes missions :

- Franchir des passages en creux ou en bosses, face à la pente ou en travers, tout en restant en équilibre.
- Faire le pas du patineur, c'est-à-dire avancer sur une piste plate en poussant sur la jambe gauche puis sur la jambe droite.
- Enchaîner une dizaine de virages sur une pente moyenne, avec les skis parallèles, en faisant attention à ce qui se passe autour de toi (les autres skieurs, les reliefs de la piste, etc.) !
- Savoir prendre les virages en faisant un dérapage arrondi.

3 ÈME ÉTOILE



Tu as atteint ou obtenu le niveau 2ème Étoile. Avec ta 3e Étoile, tu commenceras à ressentir de superbes sensations sur la neige. Maîtriser les virages et filer tout schuss, c'est la base pour vivre ensuite de grandes aventures à ski !

Voici tes missions :

- Enchaîner plusieurs virages plus ou moins serrés entre des piquets, avec les skis parallèles, en faisant attention à ce qui se passe autour de toi (les autres skieurs, les reliefs de la piste, etc.).
- Maîtriser ton équilibre en schuss (c'est-à-dire en descendant tout droit face de la pente) sur plusieurs types de terrains : bosses, creux, etc.
- Prendre de la vitesse puis freiner par un dérapage.
- Réaliser des festons : c'est une succession de dérapages sur le côté, entrecoupés de descentes en trace directe.

ÉTOILE DE BRONZE



Tu as atteint ou obtenu le niveau 3e Étoile. Avec l'Étoile de bronze, tu pourras te sentir à l'aise sur tout type de neige.

Voici tes missions :

- Enchaîner rapidement des virages plus ou moins serrés, en changeant de rythme, sur un parcours comportant 15 à 20 portes.
- Sur piste ou sur un terrain aménagé de type skier-cross, rester en équilibre quand tu es en schuss (c'est-à-dire en descendant tout droit face de la pente) puis décoller sur des bosses légères.
- Savoir-faire des virages en godille (des virages courts en utilisant tes bâtons), en faisant attention à ce qui se passe autour de toi : les autres skieurs, les reliefs de la piste, etc.
- Explorer différents types de neige.

ÉTOILE D'ARGENT



Tu as atteint ou obtenu le niveau Étoile de bronze.

Avec l'Étoile d'argent, tu pourras te sentir à l'aise sur tout type de neige. Et l'Étoile d'or n'est plus très loin. Alors chausse tes skis, tu vas faire ton premier vrai parcours de skieur. C'est parti !

Voici tes missions :

- De moins en moins de dérapage pour aller vers une meilleure précision dans les grandes trajectoires.
- Entrer dans la catégorie compétition et réaliser son premier chrono
- Perfectionner ses appuis et son style pour affiner sa pratique de la godille.
- Réaliser ses premières figures simples en saut.

ÉTOILE D'OR



Tu as atteint ou obtenu le niveau Étoile d'argent.

Prépare-toi maintenant pour l'Étoile d'or ! Quand tu l'auras obtenue, tu sauras pratiquer le ski alpin sous toutes ses formes.

Avant cela, tu as rendez-vous en haut des pistes pour un vrai parcours chronométré.

Prêt(e) pour la compétition ?

Voici tes missions :

- Skier sans t'arrêter sur des pistes assez pentues et sur tout type de neige, en faisant attention à ce qui se passe autour de toi : les autres skieurs, les reliefs de la piste, etc.
- Pouvoir te débrouiller sur un terrain aménagé : skier-cross ou half-pipe.
- Enchaîner des virages et des godilles sur des terrains variés (différentes sortes de neige, différentes pistes plus ou moins pentues).
- Faire un mini-slalom géant chronométré.